



Conseil économique et social

Distr. limitée
17 juin 2015
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration
Session annuelle de 2015
16-18 juin 2015
Point 6 de l'ordre du jour

Projet de décision présenté au Conseil d'administration

Rapports d'évaluation, vues de l'Administration et suite donnée par l'Administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport annuel de 2014 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF (E/ICEF/2015/10) et des vues de l'Administration (E/ICEF/2015/EB/1);
2. *Se félicite* des progrès régulièrement accomplis pour renforcer la fonction d'évaluation, conformément à la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF (E/ICEF/2013/14);
3. *Constate avec préoccupation* que la mise en œuvre du plan des évaluations thématiques mondiales pour la période 2014-2017 (E/ICEF/2014/3), gérée par le Bureau de l'évaluation, a pris du retard, tout en remerciant le Bureau d'avoir entrepris un certain nombre d'évaluations qui n'étaient pas prévues dans le plan, notamment plusieurs évaluations d'urgence de l'action humanitaire menée par l'UNICEF;
4. À cet égard, *prie* l'UNICEF de revoir le plan des évaluations thématiques mondiales, en tenant compte des priorités nouvelles, et de le lui présenter, pour information, à sa première session ordinaire de 2016;
5. *Constate* qu'en 2013, la participation des acteurs aux évaluations s'est raréfiée, et prie l'UNICEF d'analyser cette tendance dans un de ses futurs rapports annuels sur la fonction d'évaluation;
6. *Exhorte* l'UNICEF à accélérer la réalisation de l'objectif consistant à affecter à l'évaluation 1 % au moins de l'ensemble de ses dépenses liées aux programmes, conformément à la politique d'évaluation révisée du Fonds, tout en prenant acte des progrès accomplis sur cette voie;



7. *Prie* l'UNICEF, lors de l'élaboration de l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2014-2017, d'exploiter pleinement les données factuelles et les enseignements présentés dans les rapports d'évaluation récents;

8. *Prend acte avec satisfaction* des progrès accomplis ces dernières années pour déterminer la suite donnée par l'Administration en termes d'évaluations, et engage l'UNICEF à accélérer la mise en œuvre des actions concertées, à renforcer son système de suivi d'une telle mise en œuvre et à rendre compte, dans le rapport annuel sur la fonction d'évaluation, des progrès en la matière;

9. *Prend également acte avec satisfaction* de la qualité du rapport intitulé « Évaluation formative du Système de suivi des résultats pour l'équité » et engage l'Administration à tirer pleinement parti, sans tarder, des enseignements et des recommandations figurant dans le rapport;

10. *Demande* à l'UNICEF d'inviter le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation à prendre ses dispositions en vue d'entamer, en 2016, un examen par les pairs de la fonction d'évaluation de l'UNICEF, tel que proposé dans la politique d'évaluation révisée.
